



DECISION DU MAIRE

N°022

DATE

12 janvier 2026

Décision d'ester en justice devant le Tribunal administratif de Versailles

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22, alinéa 16 ;

Vu le marché de conception-réalisation n° 15/046 conclu avec la société FREYSSINET, mandataire d'un groupement incluant la société FTS BÂTIMENT intégrant la maîtrise d'œuvre pour effectuer la consolidation du mur de la Tournelle ;

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son alinéa 16, donnant pouvoir s'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de déposer cette requête en référé expertise afin de déterminer les responsabilités et d'engager la garantie décennale concernant les désordres relevés sur le mur historique de la tournelle.

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'ester en justice dans le cadre d'une action en référé expertise auprès du Tribunal Judiciaire de Versailles, référé en vue des travaux dans le cadre d'un marché de conception-réalisation n° 15/046 conclu avec la société FREYSSINET, mandataire d'un groupement incluant la société FTS BÂTIMENT intégrant la maîtrise d'œuvre pour effectuer la consolidation du mur de la Tournelle.

Article 2 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNOS DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 14/01/2026